

Comité de programmation n°... du ...

GRILLE DE SELECTION DU GAL DU PAYS DE LA DEODATIE LEADER 2014 - 2020

Nom du porteur :
Intitulé du projet :

Fiche-action concernée :
Type d'opération :

Principes	Critères	Éléments d'appréciation			Note	Remarques
		Très favorable note 2	Favorable note 1	Défavorable note 0		
P r i n c i p e s	Partenarial	<i>Le projet a un potentiel de mise en réseau et de coopération sur le territoire</i>	Dynamique de réseau et/ou + de 2 partenaires (engagement écrit)	L'action concerne 2 partenaires (engagement écrit)	Le porteur est seul (pas de partenaire autour du projet)	
	Innovant	<i>Le projet est nouveau sur le territoire de par son concept, sa démarche ou est complémentaire à d'autres projets.</i>	Cette opération est nouvelle sur le territoire	Il en existe mais il y a une articulation en réseau et/ou il y a amélioration du projet existant	Projet classique, il en existe des similaires sur le territoire ou reconduction d'une action	
	Développement durable	<i>Le projet a un impact social, économique et environnemental sur le territoire</i>	Le projet concerne les 3 piliers	Le projet ne concerne que 2 piliers	Le projet ne concerne qu'un seul pilier	
	Cohérence territoriale	<i>Le projet est en lien avec la stratégie territoriale et ses enjeux: accompagner le développement touristique, le développement économique, permettre ce développement accessible à tous, construire et s'appuyer sur des réseaux.</i>	Le projet est transversal aux objectifs de la stratégie et intègre tous les enjeux	Le projet ne fait référence que partiellement aux enjeux	Le projet ne fait référence qu'à un seul objectif	
	Croissance économique	<i>Le projet renforce t-il l'économie de proximité et l'emploi sur le territoire</i>	Le caractère structurant du projet en matière d'emplois et d'activités est avéré de façon durable.	Les emplois et les activités créés localement ne s'inscrivent pas dans la durée	L'opération n'a aucune action sur l'économie et l'emploi	
P r i n c i p e s	Pérennité ou	<i>Le projet a vocation à durer dans le temps directement ou indirectement</i>	Le projet est pérenne à long terme (>2ans)	Le projet est pérenne à moyen terme (1 à 2 ans)	Le projet est non pérenne	
	Viabilité économique (pour les projets à dimension économique)	<i>Le projet est économiquement viable et réaliste</i>	Compte de résultat prévisionnel positif	Compte de résultat prévisionnel déficitaire seulement la première année	Compte de résultat prévisionnel non fourni ou déficitaire	
	Ressources locales	<i>Le projet permet la valorisation des ressources locales et/ou de proximité :produits, services et prestations (échelle 30 km autour du projet ou Pays)</i>	Le projet a un poste de dépenses dédié	Le projet fait juste référence à ces ressources	le projet n'évoque pas ces ressources	
S p é c i f i c a t i o n s	FA1 : Valoriser le tourisme de mémoire	Application d'un coefficient x2 au critère " Pérennité "			} 1 seule ligne à remplir	
	FA2 : Structurer et valoriser le territoire...	Application d'un coefficient x2 au critère " Cohérence territoriale "				
	FA3 : Faire de l'écotourisme et de la biodiversité une fusion essentielle	Application d'un coefficient x2 sur le critère " Développement durable "				
	FA4 : Accompagner le développement d'activités nouvelles dans la filière bois-forêt	Application d'un coefficient x2 au critère " Ressources locales "				
	FA5 : Préserver et soutenir les activités agricoles	Pour les projets relatifs à la 1ère section des types d'opération : Application d'un coefficient x2 au critère " Economie " Pour les projets relatifs à la 2ème section des types d'opération : Application d'un coefficient x2 au critère " Ressources locales "				
	FA6 : Accompagner l'artisanat et le commerce rural	Pour les projets "pérennes" application d'un coefficient x2 sur le critère " Partenarial " Pour les projets à caractère économique x2 sur le critère " viabilité économique "				
	FA7 : Favoriser une nouvelle économie verte ou technologique entrepreneuriale et innovante	Pour les projets relatifs à la 1ère section des types d'opération : Application d'un coefficient x2 au critère " Innovant " Pour les projets relatifs à la 2ème section des types d'opération : Application d'un coefficient x2 au critère " Développement durable "				
Note / 16						
Note / 20						

Le comité de programmation du GAL a défini les règles suivantes se rapportant à la variation de l'intensité de l'aide FEADER

de 0 à ≤ 8 points / 20 le projet n'est pas soutenu

>8 à ≤11 points / 20 le projet est aidé à hauteur de 80% du montant de subvention FEADER*

>11 à ≤15 points / 20 le projet est soutenu est aidé à hauteur de 90% du montant de subvention FEADER*

>15 points / 20 le projet est soutenu à hauteur de 100% du montant de subvention FEADER*

* le montant de subvention FEADER s'entend comme le calcul du montant maximum de subvention FEADER résultant de l'instruction réglementaire du projet